

Communauté de Communes du Val de Sarthe

27 rue du 11 novembre
BP 26
72 210 LA SUZE-SUR-SARTHE
02 43 83 51 12
accueil@cc-valdesarthe.fr



Au 1er Janvier 2018, la commune de Cérans-Foulletourte s'est retirée de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour rejoindre la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - Elaboration, révision, suivi et gestion d'un Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur.
 - L'équipement, l'aménagement et l'entretien d'une aire d'accueil des commerçants non sédentaires par commune.
 - Elaboration et approbation de charte intercommunale de développement et d'aménagement (Contrat régional de Pays ou toute autre formule s'y substituant). Signature des contrats portant sur une politique d'aménagement et de développement en application des procédures de contractualisation européenne, nationale, régionale et départementale.
- Accueil des gens du voyage :
 - Aménagement entretien et gestion de terrains familiaux pour les gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - Coordination et programmation de l'attribution des logements sociaux (ou tout autre opération qui pourrait se substituer à elle) sur le territoire.
 - Programme triennal de logements. Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes assure l'acquisition foncière et/ou la viabilisation de terrains pour la construction de logements sociaux locatifs ou en accession à la propriété augmentant l'offre de logements sur le territoire et ce en partenariat avec les organismes gérant le logement social.

Elle assure l'aménagement des espaces communs liés à ces constructions pour leur donner un cadre de vie de qualité. Elle peut se porter garante des emprunts réalisés par ces organismes pour ces opérations.

- Opération Régionale d'Amélioration de l'Habitat (ORAH) ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) ou autre opération similaire.
- Création d'un observatoire intercommunal du logement permettant :
- La gestion des offres et des demandes de logement sur le parc privé du territoire par la mise en place d'une bourse du logement.
- La connaissance des besoins de logement afin de mettre en place une politique intercommunale de l'habitat, nécessaire au développement équilibré et harmonieux de la communauté de communes en cohérence avec les collectivités et établissements publics voisins.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe a été approuvé le 5 mai 2017.

Il associe les communautés de communes de Loué-Brûlon-Noyen, de Sablé-sur-Sarthe et du Val de Sarthe.